



Comment démissionner d un contrat tremplin dans l animation

Par **benjidebesak**, le **23/06/2010** à **15:38**

Bonjour,

Depuis bientôt un an, je suis salarié d' une école de musique associative. Mon contrat est un CDI. C'est aussi un contrat tremplin (aidé par le conseil général). Nous somme sous la convention collective de l'animation.

Mon boulot devient insupportable à cause de mon rôle "bouche trou" et de la pression de mon directeur. Bref, je veux mettre un terme à tout ça.

J'aimerais savoir si un animateur technicien peut démissionner à tout moment? Car j ai trouvé de travail dans une école de ski. Mais le boulot ne commence qu en janvier 2011. Et la reprise des cours dans mon école de musique s effectue en septembre. Est il possible de poser sa démission en cours d année?

Car si je le fais pour la rentrée, je vais avoir 5 mois sans revenus et ca va être dur dur...

J espère que vous pourrez m aiguiller dans cette requête. D avance merci!

A bientôt.

Benji.